



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
16.12.2014

L'an deux mille quatorze et le vingt deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 14/124

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes SANZ, Mr GRIMAL, Mme ANGLES, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mme HOLLINGER-CHAILLET, Mr DE GUALY, Mr PEYRONIE, Mr BARDY, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mme Angélique BENTATA-RAUCOULES, procuration à Mr GUIRAUD
Mme Vanille PESA, procuration à Mr GRIALOU
Mme Blandine THUEL, procuration à Mme HOLLINGER-CHAILLET

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**SUBVENTION DE LA
COMMUNE AUX
ASSOCIATIONS
ŒUVRANT DANS LE
CADRE DU P.E.L.**

Rapporteur : Madame RAYNAL

Plusieurs associations ont répondu à l'appel à projets de la commune dans le cadre du Projet éducatif Local et ont présenté des actions répondant aux objectifs de la commune. Ces actions ont été validées par le comité de pilotage.

Il est proposé que la commune apporte son concours financier aux porteurs de projets suivants :

Réseau ados 81

750 € pour l'action "En route vers mes projets"

AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville)

- 1 900 € pour les actions d'accompagnement à la scolarité concernant les écoles

élémentaires et le collège

- 3 600 € pour les actions "Tous acteurs de l'école" concernant les écoles

élémentaires dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Association Lo Capial

250 € pour l'action rando santé

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'accorder une subvention aux associations ou organismes ci-dessous ainsi

qu'il suit :

- Réseau Ados 81	750 €
- AFEV	5 500 €
- Lo Capial	250 €

6 500 €

DIT que des crédits suffisants sont inscrits sur le budget principal 2015 de la commune.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 18 février 2015
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Général

